



Lors d'un point de presse fait le vendredi 22 mai 2015, au siège de son organisation, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, **Me Thomas Djolani, avocat à la cour, bâtonnier du barreau de Brazzaville**,

président de

la Conadho (Convention nationale des droits de l'homme)

, a plaidé pour la prise de mesures exceptionnelles en faveur des Congolais, pour **«recréer un climat de sérénité emprunt de justice, d'assurance, de compréhension...»**.

Dans la déclaration qu'il a rendue publique, à ce propos, en présence de **Loamba-Moké**, président de

l'Adhuc (Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral)

, il demande la libération de

l'ex-colonel Marcel Ntsourou

, la réhabilitation de tous les magistrats victimes d'une révocation sélective et discriminatoire, la levée de toutes les sanctions infligées, à tout hasard, aux journaux de la presse écrite, notamment les interdictions tous azimuts, etc.

Dans sa déclaration, **la Conadho** souligne que le dialogue tant souhaité, mais aussi tant redouté, est, à la fois, un droit et un devoir des citoyens. En effet, dans la Constitution du 20 janvier 2002,

«titubante, mais encore debout», le 6^e paragraphe du préambule précise:

«...Nous, peuple congolais, adhérons aux valeurs universelles de paix, de liberté, d'égalité, de justice, de tolérance, de probité et aux vertus de dialogue, comme références cardinales de la nouvelle culture politique; réaffirmons le caractère sacré de la vie humaine, le droit de propriété et le droit à la différence»

Pour **Me Thomas Djolani**, **«le dialogue, dans le contexte sociopolitique actuel, suscite, contradictoirement, espoir et inquiétudes, méfiance et espérance. Cependant, à l'instar de nos ancêtres dans le Congo profond, avec l'arbre à palabres, le dialogue est toujours**

Écrit par Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Samedi, 30 Mai 2015 01:26 - Mis à jour Samedi, 30 Mai 2015 01:31

source de compromis et d'apaisement, pourvu que tous les acteurs fassent preuve de sagesse et de bonne foi»

. La Conadho estime, fondamentalement, que dans un cas, comme dans l'autre, il faut, d'abord, remettre les pendules à zéro, c'est-à-dire recréer un climat de sérénité empreint de justice, d'assurance, de compréhension, de tolérance, de générosité, de confiance, d'équité et de clémence.

Selon **Me Thomas Djolani**, s'il y a dialogue, il faut, d'abord, admettre qu'il s'agit d'une affaire de tous les citoyens congolais, quels qu'ils soient, sans distinction aucune, ni de sexe, de langue, de religion, d'opinion publique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, ni de toute autre situation ou de tout autre statut social.

Pour ce faire, les pouvoirs publics se doivent, nécessairement et en toute urgence, d'évacuer toutes les sources d'injustice et de discrimination, entre autres: **«La libération de tous les détenus et prisonniers politiques, tels que le Colonel Marcel Ntsourou; la réhabilitation de tous les magistrats victimes d'une révocation sélective et discriminatoire, suivant décret n° 2009-317 du 15 septembre 2009, portant révocation de onze magistrats; l'indemnisation forfaitaire, mais conséquente, des ayants droit des magistrats qui ont perdu leur vie dans cette traversée injuste du désert; l'évacuation sanitaire, immédiate et inconditionnelle du magistrat Landry Bissoko, gravement malade depuis plusieurs mois; la reconstitution des carrières avec effets financiers de tous les militaires et agents de la force publique; la levée de toutes les sanctions infligées, à tout hasard, aux journaux de la presse écrite, notamment les interdictions tous azimuts; faire adopter et promulguer, en toute urgence, une loi portant dépenalisation des délits de presse au Congo, pour permettre aux journalistes de travailler dans la quiétude»**.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Source **La Semaine Africaine**

{jcomments on}